



ASSOCIATION LATINE
POUR L'ANALYSE
DES SYSTÈMES DE SANTÉ

ASOCIACIÓN LATINA
PARA EL ANÁLISIS
DE LOS SISTEMAS DE SALUD

ASSOCIAZIONE LATINA
PER L'ANALISI
DEI SISTEMI SANITARI

ASSOCIAÇÃO LATINA
PARA A ANÁLISE
DOS SISTEMAS DE SAÚDE

ASOCATIA LATINĂ
PENTRU ANALIZA
SISTEMELOR DE SĂNĂȚATE

ASSOCIACIÓ LLATINA
PER A L'ANÀLISI
DELS SISTÈMES DE SALUT

Mort à l'ère numérique : un projet participatif sur la manière dont les outils numériques changent les rapports entre les morts et les vivants

Auteurs

Francesca **Bosisio**¹ et Nina **Canova**²

¹ Professeure ordinaire, Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), Yverdon-les-bains, Suisse

² Collaboratrice scientifique, Le ColLaboratoire, Université de Lausanne, Lausanne, Suisse

Introduction

Depuis toujours, l'être humain a coutume d'inscrire la trace de son passage sur des supports pérennes : peintures pariétales, pétroglyphes, livres, photographies (voir p. ex. Georges 2011). Plus récemment, le monde virtuel a considérablement augmenté l'éventail des options à portée des humains pour répondre à ce besoin d'inscription dans le temps. Le support numérique est en effet devenu un lieu d'inscription de soi dès les premiers temps du web, où les internautes ont manifesté leur présence via des signes textuels, sonores et visuels. Les traces laissées - de manière volontaire ou involontaire - par les défunts sur internet sont en effet nombreuses. Elle se composent de leur identité numérique sur les désormais nombreux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube, Twitter, Tiktok, LinkedIn, compte Google, etc.), les comptes sur différentes plateformes d'achat ou de vente en ligne, les boîtes e-mail, les abonnements, les blogs, les pages internet personnelles, etc. Une forme de continuité virtuelle semble devenue inéluctable pour toute personne utilisant - même de manière « habituelle » - les outils numériques du quotidien. Cette continuité signifie que les défunts continuent à demeurer « vivant » d'une manière ou d'une autre. En effet, si certains sites internet proposent d'anticiper ce qu'il adviendra d'un compte après le décès de son possesseur, la réalité est toute autre : ces comptes restent généralement activés. La « mort numérique » ou la gestion des données numériques post-mortem est ainsi devenue non seulement une activité économique importante et un objet d'étude sociologique, juridique et éthique. Dans le même temps, cette mort

numérique est aussi devenue une préoccupation de plus en plus inévitable des individus ainsi que des professionnels des services funéraires et des professionnels accompagnant les personnes en fin de vie. Car si la médecine moderne a fait évoluer la mort humaine d'une fatalité imposée vers une réalité à portée de nos décisions individuelles et collectives, ces libertés nouvelles se déclinent également sous la forme de nécessité accrue de façonner notre mort. Dans ce contexte, l'avènement des outils numériques provoquent des questionnements à plusieurs niveaux :

Premièrement, la gestion de l'identité numérique des personnes décédées soulève une multitude de défis. L'utilisation faite par chaque personne des outils numériques produit un vaste corpus d'héritages numériques personnels. Les plateformes numériques offrent de nouvelles possibilités pour planifier à l'avance la manière de gérer sa propre disparition, tant au niveau des rituels que de la gestion des legs numériques (vidéos, photos, playlists, etc.). Néanmoins, le statut de cet héritage numérique et les possibilités d'utilisation ultérieures suscitent des questions non résolues. Il s'agit dans ce contexte d'explorer les enjeux juridiques et éthiques posés par la conservation, la modification ou la suppression de legs numériques.

Deuxièmement, les outils numériques créent les conditions pour la prolongation des interactions entre vivants et morts. Les personnes décédées restent ainsi présentes plus longtemps. En effet, il est possible de programmer l'envoi de messages après son décès à des moments prédéfinis et de faire revivre numériquement des photos, des sons et des vidéos. De même, des algorithmes permettent de continuer à utiliser les voix ou les images des défunts. Combinés aux technologies de réalité virtuelle ou de réalité augmentée, ces systèmes offrent une interaction passablement réaliste avec une personne décédée. Ces nouveaux modes d'interactions ne peuvent être appréhendés qu'à l'aune des changements qui s'opèrent dans les interactions entre vivants.

Troisièmement, la pérennité numérique du défunt modifie également la façon dont nous abordons le deuil, la mort et la finitude humaine. En effet, les outils numériques pourraient bouleverser les processus et les rituels de deuil, la façon dont nous traitons les personnes décédées et leur patrimoine numérique. La survie de l'identité du défunt n'interroge pas seulement l'oubli en tant que problématique philosophique et psychologique (Rhéa 2018). Ces évolutions sont également majeures pour le travail de tous les professionnels qui s'occupent de ces questions, par exemple dans le cadre des services funéraires, des soins pastoraux, de l'accompagnement au deuil et du travail en soins palliatifs.

S'y ajoutent, quatrièmement, les questions liées aux contextes décisionnels façonnés par les possibilités amenées par les outils numériques. Pour la personne concernée tout d'abord, la dimension

de la survie numérique représente une occasion nouvelle d'exercer son autonomie. Ces possibilités d'action individuelles impliquent de nouvelles décisions que la personne est appelée, voire obligée, de prendre quant à la fin de sa vie, parfois à un moment où cette phase paraît encore lointaine. Pour prendre ces décisions, la personne peut avoir besoin d'accompagnement ou de soutien de son entourage. Ces évolutions impliquent donc également de nouvelles décisions non moins difficiles pour les personnes endeuillées et les professionnels. Finalement, ces nouvelles pratiques modifient le rapport de la société dans son ensemble avec la mort et le deuil. La signification de l'acte de « mourir » au temps du numérique se modifie et, en tant que narration collective, impacte en retour les comportements individuels.

Objectif du projet

Le projet interdisciplinaire proposé ici et sponsorisé par Technology Assessment Swiss (TA-SWISS) entend dresser un état des lieux des outils technologiques actuels et prévisionnels, d'en évaluer l'influence sur le statut de l'identité numérique post-mortem ainsi que sur les processus de deuil tels qu'ils prennent place au sein de la société.

Le projet se caractérise par l'attention particulière portée à deux aspects qui se présentent comme des spécificités du domaine d'investigation tant au niveau national et international. D'une part, l'étude vise à donner une visibilité aux rôles, réseaux et objectifs du secteur privé dans le développement et la commercialisation des outils numériques appliqués au contexte de la mort. Ces acteurs privés de la « death tech » jouent un rôle primordial pour la propagation de ces outils (voir à ce sujet parmi d'autres Savin, Baden & Mason-Robbie 2020). Dans une perspective d'innovation responsable, il importe dès lors de mieux comprendre les motivations et les attentes de ces acteurs privés, notamment les formes mixtes mêlant intérêts commerciaux et objectifs idéaux et l'influence de ces perspectives sur les comportements et les pratiques institutionnelles et sociales. Ceci est également crucial en vue de réglementer les usages (voir Öhman & Floridi 2018).

D'autre part, ce projet met l'accent sur la façon dont les divers professionnels impliqués dans l'accompagnement des personnes en fin de vie et dans les services funéraires doivent intégrer les défis soulevés par les outils numériques. Ces outils numériques amènent de nouveaux objets de discussion que les professionnels doivent traiter avec les personnes concernées. Les professionnels devront ainsi par exemple évaluer leurs manières d'accompagner des individus souhaitant anticiper une perte de leur capacité de discernement en incluant les questions liées à leur identité numérique aux dispositions émises au préalable. Au-delà d'un nouvel objet de discussion, les outils numériques modifient les conditions de travail des professionnels de l'accompagnement et du deuil. Dans ce

contexte, il semble essentiel de discuter si les institutions médicales et de soins de longue durée doivent adapter leurs pratiques pour intégrer l'existence de ces outils numériques dans la prise en charge des personnes en fin de vie.

Ces deux axes prioritaires se déclinent sur le plan national et international. L'analyse juridique proposée se focalisera sur le droit suisse. Les autres dimensions économiques, éthiques, philosophiques et culturelles auront une ambition internationale. Cette ambition reflète la nature profondément internationale du numérique et les difficultés de compartimenter les offres économiques dans une logique nationale ou même régionale. De plus, l'approche internationale permettra ainsi un décentrement par rapport à une culture européenne et nord-américaine ancrée *de facto* dans une perspective judéo-chrétienne.

Méthodologie

Dans l'objectif de traiter les problématiques soulevées par l'appel d'offres de TA-SWISS et esquissées ci-dessus, l'étude interdisciplinaire proposée contient cinq sous-projets à orientation technique/économique (sous-projet 1), juridique (sous-projet 2), psychosociologique (sous-projet 3) et éthique/philosophique (sous-projet 4). Le cinquième sous-projet présentera les conclusions et recommandations découlant des résultats des sous-projets précédents. Les sous-projets de l'étude sont étroitement liés entre eux et s'appuient en partie les uns sur les autres. Dans les différents sous-projets, diverses méthodes seront utilisées, correspondant chacun au standard de recherche de la discipline considérée.

Sur le plan méthodologique, le **sous-projet 1** propose un état des lieux de la littérature scientifique au sujet des outils disponibles et des défis qu'ils soulèvent. De même, la revue procède à une analyse des tendances décrites dans la littérature actuelle quant aux outils et technologies en voie de développement. Prenant en compte ce contexte général, la revue de littérature portera plus précisément sur les applications développées spécialement autour de la mort. Un total de douze entretiens en ligne (incluant autant de discussions en focus groups que possible) seront menés avec des acteurs de l'environnement *death tech*. Ces entretiens seront analysés en vue de la création de la cartographie *death tech* visée dans le sous-projet 1 et évalués en vue d'une estimation plus précise des potentiels technologiques et économiques des applications en question.

Le **sous-projet 2** est basé sur l'analyse de la littérature juridique pertinente de l'environnement national. Conformément à la méthodologie juridique, le sous-projet procédera à une investigation de l'état de la législation, à l'analyse de la jurisprudence et à l'examen de la doctrine en la matière.

La visée sociologique et psychologique du **sous-projet 3** fait la part belle aux méthodes des sciences sociales empiriques et à une approche participative. Une première série d'entretiens semi-directifs sera réalisée avec 9 professionnels impliqués dans la gestion du processus de décès, funéraire ou de deuil (employés d'entreprises funéraires, psychothérapeutes, médecins, infirmiers et infirmières en soins palliatifs) dans les trois régions linguistiques de Suisse. Les questions de recherche suivantes guideront la grille d'entretien :

- Quels sont les moyens numériques qui ont été intégrés à la pratique courante ?
- Dans quel contexte s'est faite l'intégration des technologies numériques, à quel besoin est-ce que cela répond ?
- Comment ces nouveaux moyens ont-ils été adaptés à la pratique habituelle ?
- Quelle est l'expérience des professionnels ?

Une deuxième série d'entretiens semi-directifs sera réalisée avec 3-6 créateurs d'applications conçues pour accompagner les personnes dans la planification de leur mort ou pendant le processus de deuil dans les trois régions linguistiques de Suisse. Les questions de recherche suivantes guideront la grille d'entretien :

- Comment les concepts de mort, deuil et partage sont-ils re-conceptualisés dans la dimension virtuelle ?
- Quel est le besoin identifié qui a donné naissance à la création de l'application ?

Une troisième série d'entretiens ouverts sera réalisée avec 9 personnes ayant eu recours aux technologies numériques en lien avec la planification de leur mort ou dans le cadre du processus de deuil dans les trois régions linguistiques de Suisse. L'objectif sera d'explorer la manière dont les technologies numériques sont utilisées et comment elles influencent le vécu des personnes interviewées et de leur entourage. L'entretien ouvert sera destiné à obtenir un récit.

Sur le plan méthodologique, le **sous-projet 4** se concentre sur la recherche et l'analyse de la littérature spécialisée pertinente en philosophie et en éthique. Dans ce cadre, les principales approches de l'éthique des données et de l'éthique de l'intelligence artificielle (voir p.ex. Floridi & Taddeo 2016, Spiekermann 2019, Kirchschräger 2021), de l'évaluation des technologies (Saarni et al. 2011) et du value-sensitive design (Friedman et al. 2017) serviront de grille d'analyse. Enfin, des considérations traitées dans la littérature par rapport à la prise en charge de personnes en fin de vie seront intégrées dans l'étude pour discuter l'impact des nouveaux outils au niveau institutionnel. Dans

le sens d'un « group deliberation workshop », une journée spécialisée interdisciplinaire est également proposée comme prélude à la phase d'étude du sous-projet 4.

Le sous-projet 5 formulera en conclusion une vue d'ensemble des enjeux soulevés et des recommandations spécifiques destinées aux groupes cibles identifiés dans le cadre de cette étude.

Résultats et démarches préliminaires

Les résultats et démarches préliminaires sont relatées en ce qui concerne les sous-projet 1 et 3, en cours lorsque cette communication a été rédigée (31 juillet 2022). Les démarches prévues sont détaillées au futur en ce qui concerne les sous-projets 2, 4 et 5.

Sous-projet 1

Sur le plan technique et économique, le sous-projet 1 propose dans un premier temps une cartographie des enjeux soulevés et des acteurs du domaine de la *death tech*. L'objectif de cette première partie de l'étude est double. D'une part, il s'agit de poser les bases nécessaires à l'appréciation détaillée des aspects juridiques, psycho-sociologiques et éthiques/philosophiques des sous-projets qui en dépendent. D'autre part, il s'agit de donner un aperçu élaboré des enjeux technologiques accompagnant les outils numériques dans le domaine de la mort ainsi que des perspectives économiques qui s'y associent. L'intérêt porte donc d'une part sur les technologies elles-mêmes et la structuration de leurs champs d'application. D'autre part, un accent sera mis sur les acteurs qui façonnent le domaine à l'heure actuelle, à la fois au niveau suisse, européen et international : quelles sont leurs motivations ? Quelles sont leurs perspectives et intérêts économiques, notamment sous l'angle des modèles d'affaires choisis ? Quels enjeux s'y associent en termes sociétaux et normatifs ?

Afin d'appréhender les pratiques entrepreneuriales, nous avons identifié les plus importantes entreprises et startups actives dans le domaine de la *death tech* en Suisse, en Europe et dans le monde. Le but est d'établir un inventaire des perspectives économiques et idéelles liées à l'activité entrepreneuriale dans le domaine et des défis juridiques auxquels font face les entreprises. Le projet a une ambition d'exhaustivité pour la Suisse et d'exemplarité pour l'Europe et le monde. Selon l'objectif de décentrement esquissé plus haut, l'idée consiste à chercher proactivement des projets entrepreneuriaux hors Europe et USA.

De manière générale, ce premier sous-projet se construit de façon itérative. L'étude de la littérature scientifique fournit le fondement de l'analyse. Sur cette base, des scénarios par rapport aux développements technologiques et entrepreneuriaux sont établis et vérifiés avec les acteurs du

paysage de la *death tech*. Ces échanges ont permis d'une part d'identifier clairement les défis les plus importants en matière juridique, politique, sociétal et éthique. D'autre part, ils éclairent l'impact de ces technologies sur l'évolution des pratiques sociétales et les missions et responsabilités des services funéraires et des institutions socio-sanitaires.

Pour l'entier du projet, les résultats intermédiaires de ce sous-projet sont placés dans un environnement de travail partagé, permettant à tous les membres du projet d'actualiser ce travail de base avec les résultats de leurs recherches. Des acteurs de l'environnement *death tech* font notamment partie des événements publics prévus et des entretiens avec des utilisateurs individuels menés dans ce contexte (cf. sous-projet 3).

Sous-projet 2

Du point de vue du droit, la mort numérique fait naître de multiples interrogations en lien avec le droit de la personnalité, des successions, des contrats et de la propriété intellectuelle. Nombreuses sont les questions qui demeurent ouvertes, ce qui est parfois source d'incertitude et engendre des problèmes pratiques. De plus, la thématique de la mort numérique se situe à la frontière entre différents domaines juridiques et soulève dès lors des questions de cohérence de l'ordre juridique. Les parties juridiques du projet proposé se focalisent actuellement entre autres sur les interrogations occasionnées en lien avec la succession numérique et la gestion des données.

Sous-projet 3

Dans une perspective psycho-sociologique, l'arrivée des outils numériques a considérablement changé les formes et contenus des interactions entre les vivants et la mort ainsi que le rapport à la mort. Le sous-projet 3 s'intéresse dans ce contexte aux outils technologiques visant spécifiquement la perpétuation de rapports entre vivants et morts et leurs répercussions sur la notion, la pratique et les processus de deuil. Les questions suivantes sont notamment explorées : à l'ère numérique, quelles sont les formes d'interactions entre les vivants et les morts ? De quelle manière l'intégration de la technologie numérique influence notre rapport à la mort et au deuil ? De quelles façons est-ce que la technologie numérique est intégrée à la planification de la mort et au processus de deuil ?

L'identification des participants s'est faite dans ce contexte à l'aide du sous-projet 1 et par les réseaux mobilisés dans le cadre des projets auxquels participent par ailleurs l'équipe de projet. Les entretiens se concentrent sur la période avant et pendant le Covid et s'efforcent de mettre en lumière également à quel point la pandémie va de pair avec des répercussions sur la notoriété des technologies numériques et sur leur intégration au vécu des personnes.

Deux événements publics sont prévus à l'automne en collaboration avec des institutions culturelles renommées de Suisse alémanique et de Suisse romande. Les participants auront l'occasion dans ce contexte de se familiariser avec des *death tech*, de discuter entre eux et de débattre avec les concepteurs de ces applications et avec des experts du droit, du funéraire et du deuil, du conseil et de l'éthique. Les événements, sont organisés afin de susciter la plus grande participation possible des personnes et seront documentés par les membres du groupe de projet pour être évalués ultérieurement dans le cadre du projet. Dans le cadre de chacun des événements, une discussion en focus groups aura lieu avec des participants intéressés et des contributeurs sélectionnés, au cours desquelles les premiers résultats du projet de recherche sont présentés et discutés avec les participants. Ces discussions seront également documentées et analysées pour une utilisation ultérieure par le groupe de projet. La mise en œuvre d'événements participatifs joue un rôle important dans la conception du projet afin d'inclure la perspective des utilisateurs et de pouvoir fournir une appréciation concernant l'attitude des parties intéressées de la population. De plus, l'intérêt que les événements proposés susciteront en termes de nombre de participants, mais aussi par le nombre de reportages dans les médias, fournira un élément d'information quant à l'importance que le sujet de la mort numérique revêt pour un public plus large.

Sous-projet 4

Les résultats du sous-projet 1 ainsi que les résultats préliminaires des sous-projets juridiques et sociologiques (sous-projets 2 et 3) seront intégrés dans le traitement des questions philosophiques et éthiques (sous-projet 4). D'un point de vue philosophique et éthique (sous-projet 4), l'accent sera mis sur deux axes principaux. Le sous-projet se penchera premièrement sur les questions proprement philosophiques sur le statut de la personne post-mortem dans la sphère virtuelle et sa relation avec la personne biologique du défunt. En raison des implications juridiques et politiques, la question du statut - en termes philosophique - des données d'une personne décédée doit également être discutée. Deuxièmement, ces questions ontologiques et anthropologiques seront suivies par une réflexion éthique sur les responsabilités dans le traitement des données des personnes décédées, mais aussi des responsabilités des individus de leur vivant. Quatre dimensions sont mises en évidence, à savoir 1) les questions éthiques liées aux données, 2) les questions d'identité personnelle, 3) les aspects éthiques de la propriété intellectuelle et 4) les questions liées à la planification anticipée individuelle (de la mort et des données post-mortem).

Lors de cette journée, les perspectives d'experts scientifiques issus des domaines de l'éthique numérique, de la philosophie (avec un accent sur l'anthropologie, le deuil et la mort), des sciences religieuses et des études culturelles seront mise en discussion avec les membres du groupe de projet ainsi que des représentants des entreprises intéressés et évaluée dans le but de répondre aux questions

éthiques. Cette journée, tenue en visioconférence avec 15-20 personnes au total, sera structurée en amont et enregistrée pour être évaluée par le groupe de projet. L'avantage d'un tel symposium réside notamment dans le fait qu'il permet d'inclure les points de vue d'experts des domaines scientifiques concernés qui, bien qu'étant familiers avec le thème de l'étude, n'ont pas directement publié au sujet de la mort à l'ère numérique.

Sous-projet 5

Un workshop interne du groupe de projet est prévu pour la vue d'ensemble et l'élaboration des recommandations. Au cours de ce workshop, ces dernières seront élaborées conjointement pour tous les domaines thématiques de la présente étude pour ensuite être affinées et mises en forme de présentation par la direction du projet avant soumission et discussion avec le groupe d'accompagnement. Cette procédure doit garantir que les résultats des différentes parties de l'étude sont évalués par l'ensemble de l'équipe de projet de manière interdisciplinaire et qu'ils font l'objet d'une synthèse.

Conclusions

Le projet « Mort l'ère numérique » entend dresser un état des lieux des outils technologiques actuels et prévisionnels, d'en évaluer l'influence sur le statut de l'identité numérique post-mortem ainsi que sur les processus de deuil tels qu'ils prennent place au sein de la société. Les résultats préliminaires sont prometteurs et nous ne doutons pas qu'ils seront utiles pour orienter les pratiques et les décisions politiques en Suisse.

Références

- Benhamou, Y. (2018a). L'immatériel et les biens, in A. Thévenaz (édit.), *L'immatériel*, Berne.
- Benhamou, Y. (2018b). Blocage de sites web en droit suisse : des injonctions civiles et administratives de blocage au séquestre pénal, in J. de Werra (édit.), *Droit d'auteur 4.0/Copyright 4.0*, Genève.
- Braun, V., & Clarke, V. (2014). What can “thematic analysis” offer health and wellbeing researchers?, in *Intl Journal of Qualitative studies on health and well being* 9, 1-2.
- Carter, M.J. (2013). The Hermeneutics of Frames and Framing: An Examination of the Media's Construction of Reality. in *SAGE Open* 3(2), 1-12.
- Dilmaç, J. A. (2016). Mort et mise à mort sur internet, in *Études sur la mort*, vol. 2, no 150, 151-173, doi:10.3917/eslm.150.0151.
- Eigenmann, A. (2021). Successions numériques, in M. Pradervand-Kernen/M. Mooser/A. Eigenmann, *Journée de droit successoral 2021*, Berne, 41 ss.
- Eigenmann, A/Fanti, S. (2017). Successions, données personnelles, numériques et renseignements, *SJ* 2017 II 193.
- Floridi, L/Taddeo, M. (2016). What is data ethics? in *Philos Trans R Soc* 374, 1–5.
- Friedman, B. et al. (2017). *A survey of value sensitive design methods*, Boston.
- Gamba, F. (2015). Vaincre la mort : reproduction et immortalité à l'ère du numérique, in *Études sur la mort*, vol. 1, no 147, 169-179.
- Georges, F. (2011). L'identité numérique sous emprise culturelle: De l'expression de soi à sa standardisation, in *Les Cahiers du numérique* 7, 31-48.
- Georges, F. (2018). De l'identité numérique aux éternités numériques : la mort extime. L'usage des grandes bases de données personnelles après le décès des usagers, <http://hal.in2p3.fr/USPC/halshs-01683260v1>.
- Georges, F./Julliard, V. (2014). Aux frontières de l'identité numérique : éléments pour une typologie des identités numériques post mortem, in I. Saleh, N. Bouhhaï et H. Hachour (édit.), *Les frontières du numérique*, Paris, 33-48.

- Goffman, E. (1974). *La Présentation de soi*, coll. « Le Sens Commun », Paris.
- Hug, D. (2020). *La formation du contrat de consommation : entre régime général et approche sectorielle - analyse et perspectives en droit suisse*, thèse Neuchâtel, Bâle.
- Julier-Costes, M. (2016). *Socio-anthropologie du deuil chez les jeunes. La mort d'un-e ami-e à l'ère du numérique*, in D. Jeffrey, J. Lachance et D. Le Breton (édit.), *Penser l'adolescence. Approche socio-anthropologique*, Paris, 125-136.
- Kirchschläger, P. (2021). *Digital Transformation and Ethics. Ethical Considerations on the Robotization and Automation of Society and the Economy and the Use of Artificial Intelligence*, Baden-Baden.
- Le Dévédec, N. (2019). *La grande adaptation. Le transhumanisme ou l'évasion du politique*, in *Raisons politiques*, vol. 2, no 74, 83-97, doi:10.3917/rai.074.0083.
- Lévy, V. (2002). *Le droit à l'image : définition, protection, exploitation. Etude de droit privé suisse*, Zürich.
- Lötscher, C. (2021). *Der digitale Nachlass*, Zürich/Bâle/Genève.
- Meier, P. (2021). *Droit des personnes*, 2ème éd., Genève/Zürich/Bâle.
- Morley, J./Floridi, L. et al. (2019). *From what to how: an initial review of publicly available ai ethics tools, methods and research to translate principles into practices*, *Science and Engineering Ethics*, <https://doi.org/10.1007/s11948-019-00165-5c>
- Öhman, C./Floridi, L. (2018). *An ethical framework for the digital afterlife industry*, in *Nature Human Behaviour* 2, 318-320.
- Öhman, C./Watson, D. (2019). *Are the dead taking over Facebook? A Big Data approach to the future of death online*, in *Big Data & Society* January–June 2019, 1–13
- Pène, S. (2011). *Facebook mort ou vif. Deuils intimes et causes communes*, *Questions de communication*, no 19, 91-112.
- Peyrot, A./Antreasyan, S. (2016). *Successions 2.0: les biens numériques*, in *Not@lex* 1/2016, 20-33.
- Rhêa, E. (2018). *Le droit : un outil de régulation du cyberspace ? Le cas du droit à l'oubli numérique*, in *L'Homme & la Société*, n°206, 2018/1.

- Riessman, C./Kohler, C. (2008). *Narrative methods for the human sciences*. Boston.
- Saarni, SI. et al. (2011). Different methods for ethical analysis in health technology assessment: an empirical study, in *IJTAHC* 27 (4), 305-312.
- Sas, C./Schreiter, M. et al. (2019). Futures of digital death: Past, present and charting emerging research agenda, in *Death Studies* 43:7, 407-413, DOI: 10.1080/07481187.2019.1647643.
- Savin-Baden, M./Mason-Robbie, M. (2020). Perspectives on Digital Afterlife, in M. Savin-Baden/M. Mason-Robbie (édit.), *Digital Afterlives. Death Matters in a Digital Age*, London, 11-26.
- Spiekermann, S. (2019). *Digitale Ethik*, Droemer.
- van de Poel, I, Sand, M. (2018). Varieties of responsibility: two problems of responsible innovation. in *Synthese* 198 (Suppl 19), 4769-4787.
- Walter, T. et al. (2011). Does the Internet change how we die and mourn? Overview and analysis, in *Omega. Journal of Death & Dying*, vol. 64, no 4, 275-302.